



Litige avec MOE

Par Velyesa

Bonjour à toutes et à tous,

Je souhaite avoir un avis concernant un litige avec un maître d'œuvre.

- ? J'ai fait appel à un dessinateur indépendant pour réaliser les plans et déposer le permis de construire.
- ? Ce même dessinateur a également réalisé un DCE/PRO complet, que j'ai ensuite remis au maître d'œuvre lors de ma signature de contrat. Il était au courant
- ? Après signature, le maître d'œuvre a modifié plusieurs plans sans mon accord, parfois en contradiction avec le projet initial validé.
- ? Il a également produit des quantitatifs basés sur ces plans modifiés, avec de nombreuses incohérences donc des devis erronés
- ? J'ai découvert ces modifications uniquement lors de l'appel d'offres qui touchait à la structure de la maison

Suite à mes différentes interventions, il a repris les éléments sur la base de mon permis de construire. Donc j'ai dû contrôler tout son travail puisque je n'avais plus confiance dans ses dires

Je découvre avec le temps qu'il y a une sorte de jeu de facturation avec esquisse APS et APd alors que tout lui a été fournis et qu'il devait juste respecter les plans en sachant que je ne lui ai jamais demandé d'apporter des modifications. J'ai l'impression qu'il a créé tout ce travail pour justifier sa facturation.

Ma question, est ce qu'il peut sans mon consentement apporter des modifications sur mes plans, pour un permis déjà déposé ?

Deuxième question, au vu de la situation avec le PC déposé, est-il normal qu'il me facture ces missions ?

Merci